

AFFAIRE N° 26

CONSTRUCTION D'UN GITE DANS LA ZONE DE LOISIRS DU BRULE

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone de Loisirs du Brûlé, il est prévu la construction d'un gîte permettant l'hébergement et la restauration de quarante personnes environ (un ou deux groupes).

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée à l'Architecte MAUNIER du Cabinet S.O.A.A..

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 850 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le principe de la construction de ce gîte ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;
- * en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Jeunes

La Commission émet un avis favorable.

Elle approuve le principe de la construction. Elle attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le gîte ne doit pas être détourné de sa véritable fonction.

Commission Culture

La Commission pense que ce gîte peut, étant donné sa capacité, accueillir aussi bien des groupes pour un tourisme populaire, que des sportifs pour une préparation foncière.

Dans cette optique, la Commission demande que le nombre de douches soit porté à quatre, et qu'une distribution en eau chaude soit envisagée.

Elle émet un avis favorable.

Commission Travaux et Appels d'Offres

La Commission est également favorable.

Commission Finances

La Commission émet un avis favorable.

Les crédits sont prévus au Budget de 1989.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

